

CHARTRE D'ENGAGEMENT POUR L'ACCÉLÉRATION DE LA COLLECTE DES CANETTES EN ALUMINIUM

PRÉAMBULE

La canette est souvent considérée comme l'emballage le mieux recyclé au monde. En Europe, ses performances de collecte atteignent 76%, le plaçant en tête des emballages ménagers collectés. Pourtant, la France, pionnière en matière de circularité, accuse un retard non négligeable quant à la collecte et au recyclage des canettes.

Près de 60.000 tonnes de canettes en aluminium sont mises sur le marché chaque année et ce chiffre est en constante augmentation. La moitié d'entre elles seulement est recyclée et seule 1 sur 5 est captée dans le bac de tri, la grande majorité de l'aluminium des canettes étant récupérée via les mâchefers lors de l'incinération.

Or, l'aluminium est un matériau permanent, entièrement et continuellement recyclable sans perte de ses propriétés. En plus de permettre des gains d'énergie et de CO2 considérables par rapport à la production d'aluminium primaire, le recyclage de l'aluminium présente un véritable intérêt économique. En effet,

le recyclage des canettes constitue une ressource économique significative pour les collectivités grâce à la vente de l'aluminium.

A la suite de récents investissements réalisés par la filière aluminium, la France s'appête à devenir un pays leader en matière de capacité de recyclage en Europe. Notre pays possède les infrastructures nécessaires pour transformer 150.000 tonnes de canettes utilisées en nouvelles canettes qui pourront être mises sur le marché. Mieux recycler ce matériau stratégique sur notre territoire, c'est s'assurer un approvisionnement local et de qualité.

Il est donc urgent d'activer dès à présent des leviers concrets pour augmenter la collecte des canettes en France. C'est l'objectif de la présente chartre d'engagement qui en réunissant les acteurs concernés vise à mettre en œuvre des mesures effectives dans une logique de progression continue du taux de collecte et de recyclage de la canette.

SIGNATAIRES



INTERCOMMUNALITÉS
DE FRANCE



La Boîte
Boisson
Metal Packaging Europe



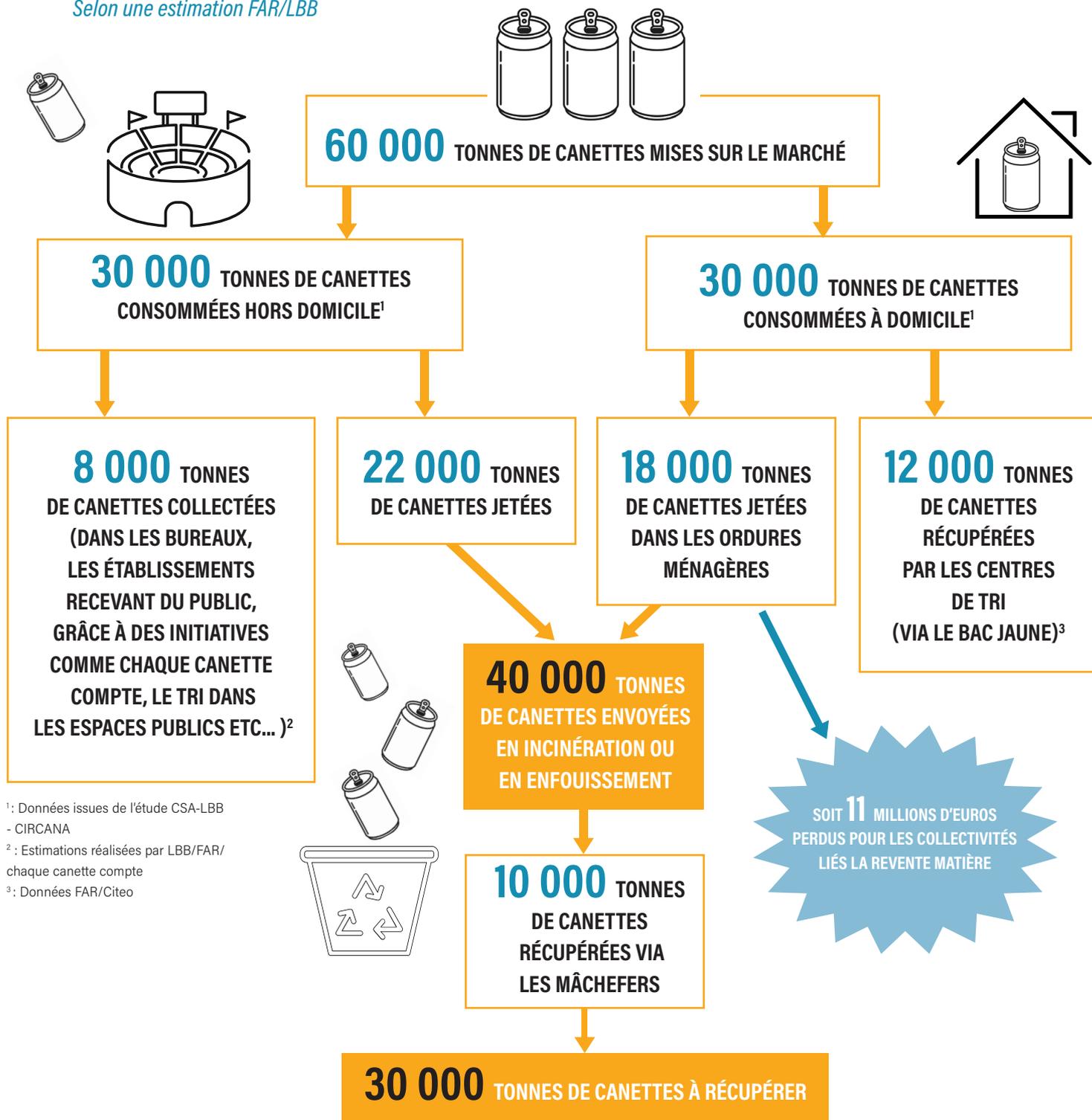
ALUMINIUM
FRANCE

FAR | France
Aluminium
Recyclage

OBJECTIF

Collecte et recyclage des canettes en France

Selon une estimation FAR/LBB



¹: Données issues de l'étude CSA-LBB - CIRCANA

²: Estimations réalisées par LBB/FAR/chaque canette compte

³: Données FAR/Citeo

NOTRE OBJECTIF



90% de canettes collectées et recyclées en 2030

NOS ENGAGEMENTS



1- RECUEIL ET ÉCHANGES DE DONNÉES

Les données sur la collecte et le recyclage des canettes sont dispersées et ne font pas l'objet d'un recensement centralisé. Disposer de données partagées, diffusables et comparables est un préalable à toute action visant à améliorer la collecte et le recyclage de ces emballages.

C'est pourquoi les signataires de la présente charte s'engagent à :

- Améliorer le recueil de données sur la collecte, la récupération des mâchefers non ferreux et le recyclage des canettes*
- Partager les données recueillies à l'ensemble des signataires de la présente charte*

2- SENSIBILISATION

Jusqu'à 40 000 tonnes de canettes seraient jetées dans les ordures ménagères ou poubelles de rue chaque année et finissent par être incinérées ou enfouies. Ce constat démontre que les Français n'identifient pas les emballages en aluminium comme une ressource mais qu'ils restent encore considérés comme des déchets sans valeur.

Rappeler aux citoyens quel est le bon geste et l'intérêt du recyclage des canettes et de l'aluminium en matière environnementale et économique semble donc essentiel pour améliorer ces résultats.

C'est pourquoi les signataires de la présente charte s'engagent à :

- Créer des outils de communication à destination des consommateurs qui font apparaître la canette et l'importance du geste de tri en lien avec des matériaux clés comme l'aluminium
- Lancer, en partenariat avec les collectivités territoriales et au plus proche des habitants, des campagnes de communication et de sensibilisation sur le geste de tri de la canette
- Redonner à la canette de la visibilité dans les campagnes de communication et les consignes de tri*
- Encourager les metteurs sur le marché à communiquer sur le bon geste de tri de la canette via leurs différents outils de communication et leur force marketing

Exemples d'actions mises en œuvre :

- Réalisation et mise à disposition par La Boîte Boisson d'outils de communication clés en main à destination des collectivités (vidéos, affiches, communications réseaux sociaux, etc.)
- Intégration des canettes dans les campagnes de communication menées par Citeo
- Organisation de campagnes thématiques sur l'emballage aluminium dont la canette par les collectivités auprès de leurs habitants

* Avec le soutien opérationnel de CITEO



3 - COLLECTE HORS-FOYER

Jusqu'à 30 000 tonnes de canettes seraient consommées en dehors du domicile. Ces canettes ne pourront pas être correctement triées et recyclées s'il n'existe pas de dispositif de collecte hors foyer adapté, pratique et accessible au plus grand nombre.



C'est pourquoi les signataires de la présente charte s'engagent à :

- Recenser les bonnes pratiques de collecte hors foyer existantes et les diffuser auprès des collectivités
- S'assurer, en partenariat avec les collectivités territoriales, de la mise en place de dispositifs de collecte lors de toute opération événementielle avec distribution / vente de boissons en canettes*
- Proposer des solutions de tri et de collecte aux établissements recevant du public*

Exemples d'actions mises en œuvre :

- Partenariat avec le programme « Chaque Canette Compte »
- Animations « PixelCan »
- Diffusion de bacs de collecte de canettes
- Réalisation et diffusion d'un guide de bonnes pratiques sur la collecte des canettes lors des événements
- Mise en place de process dédiés sur les événements
- S'assurer de la mise en place de solutions de collecte lors des distributions d'échantillons gratuits
- Mise en place de « collectes participatives » en lien avec les centres de tri

4 - TRI

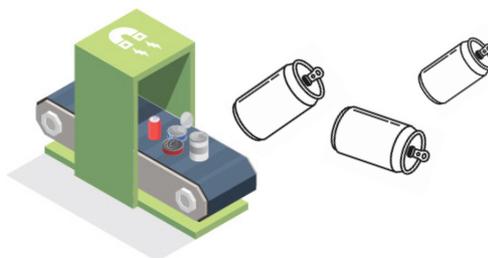
Bien que les centres de tri sur le territoire disposent dans leur quasi-totalité de machines à courant de Foucault à même de récupérer les canettes, ces dernières sont encore nombreuses à être perdues dans les centres de tri, ainsi que dans les mâchefers d'incinération.

Exemples d'actions mises en œuvre :

- Réalisation et diffusion de l'étude Optriامي sur l'amélioration de la valorisation des mâchefers d'incinération

C'est pourquoi les signataires de la présente charte s'engagent à :

- Poursuivre l'équipement des centres de tri avec une machine à courant de Foucault sur les fines pour ne perdre aucune canette dans le process*
- Améliorer les tonnes d'aluminium extraites des mâchefers grâce à une politique de traitement des mâchefers issus de l'incinération par exemple en utilisant des machines à courant de Foucault mobiles pour les petites plateformes ou petits incinérateurs ou en massifiant les tonnes sur des plateformes de taille moyenne et extraire les métaux non ferreux*



5 - SUIVI DU PROJET

Afin de suivre l'avancée des travaux de la présente charte, un comité technique se réunira tous les deux mois et dressera l'inventaire des actions en cours et à mener.

Un comité de pilotage réunissant l'ensemble des signataires se réunira un an après la signature officielle de la charte afin d'établir un bilan des actions réalisées.

* Avec le soutien opérationnel de CITEO